

Le 12/03/2024

Liminaire CDAS de l'Aisne du 12 mars 2024

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour le premier CDAS de 2024.

L'ordre du jour nous invite donc à prendre connaissance de la note d'orientation 2024. Comme nous pouvions nous y attendre, cette note entretient la schizophrénie qui anime les politiques publiques et sociales depuis trop longtemps ; soit des déclarations d'intentions qui se heurtent à une politique libérale.

Pourtant, la note d'orientation débute sous les meilleurs auspices. En effet, nous avons le plaisir d'apprendre que le budget 2024 connaît une augmentation, passant de 111,4 millions d'euros à 112,85 millions soit une augmentation phénoménale de 1,3% du budget global de l'action sociale.

Ainsi, dans un contexte économique difficile, où la perte de pouvoir d'achat des agents est indéniable et où les difficultés rencontrées par nos collègues sont en croissance, le ministère sort le pistolet à eau et compense les 4,5% d'inflation (minimum) de 2023 par une augmentation de 1,3% du budget de l'action sociale. Sans doute était-il convenu au moment des choix budgétaires de l'action sociale que les agents allaient voir leur revenu indemnitaire significativement relevé... Nous savons aujourd'hui qu'il n'en sera rien.

Cette augmentation de budget, mise en corrélation avec la nouvelle organisation régionale, paraît encore plus dérisoire. En effet, cette organisation imposée à notre département occasionne, du fait du marché public, des surcoûts qui vont à l'encontre d'une bonne gestion des deniers publique. Cela impacte aussi la qualité des prestations proposées. Nous ne devons à ce jour le maintien des prestations qu'au travail, à la volonté et à l'efficacité de notre délégué local.

De plus, le simple fait de nous imposer ce marché nous conduit à nous éloigner des objectifs locaux demandant que les actions s'inscrivent en cohérence avec les démarches engagées dans le cadre de Bercy Vert... Notre emprunte carbone n'a jamais été plus lourde à porter, grâce au marché public, faisant voyager des cars à vide entre Lille et notre département.

Aussi, nous demandons à nouveau un abondement supplémentaire de notre budget local pour compenser les pertes financières occasionnées. Mais nous proposons aussi d'avancer l'évaluation sans attendre la fin 2024 et demandons à ce que l'autonomie soit rendue à notre instance et à son délégué.

Nous apprenons aussi dans ce document d'orientation que de nouvelles prestations sont mises en place et ont vocation à se développer. Si nous voulons nous en réjouir, cependant, nous ne pouvons cacher nos inquiétudes. Parler de prestations supplémentaires quand le budget reste quasi constant implique de facto des coupes budgétaires sur d'autres postes.

Nous ne connaissons que trop bien ce type de mécanisme. Ainsi, quand la note d'orientation parle de montée en gamme de nos résidences Epaf, nous savons que cette « montée en gamme » se fait sur la vente de notre parc.

Sur la question des prestations « de haut niveau » concernant les séjours pour enfants, nous ne pouvons que condamner la mise à l'écart de notre département du fait des points de ramassage qui sont toujours trop éloignés, insuffisants, parfois inexistantes.

Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le poste principal de dépense qu'est la restauration collective. La CGT est particulièrement attentive à ce point. La restauration collective est un élément essentiel. En plus du service qu'elle rend aux usagers, elle est vectrice de lien social, créatrice d'emplois mais aussi a un rôle à jouer dans la santé de chacun en offrant des repas équilibrés à un tarif défiant toute concurrence. Aussi, pour que la restauration collective de notre département soit sécurisée, il serait plus que nécessaire que la direction locale s'en donne les moyens en proposant aux agents volontaires pour faire vivre l'association, des décharges significatives de temps.



Pour conclure, nous notons la création d'une fédération, sans doute une nouvelle solution pour réduire les effectifs.

Nous apprenons aussi que cela va conduire à un plan de communication ainsi qu'à l'adoption d'une nouvelle identité visuelle, avec création de logo. Voilà de quoi réjouir les agents et sans doute de quoi utiliser les 1,3% d'augmentation budgétaire.

La Cgt FiP02